

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2010

---

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 99

présenté par  
M. Laffineur

-----  
**ARTICLE 82**

Après l'alinéa 4, insérer les deux alinéas suivants :

« 3° *bis* Au quatrième alinéa de l'article L. 2334-41, la référence : « L. 2334-42 » est remplacée par la référence : « L. 2334-41 » ;

« 3° *ter* À la fin de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2334-42, la référence : « L. 2334-41 » est remplacée par la référence : « L. 2334-40 » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.